

> Open source : une forme «technico-juridique» originale d'exploitation d'un logiciel

D'un point de vue technique, un logiciel est dit libre lorsqu'il est utilisable et modifiable sans limitation et qu'il est fourni avec toutes les informations utiles pour cela (code source documenté et lisible, scripts d'installation, documentation, etc.).

D'un point de vue juridique, c'est un logiciel pour lequel l'auteur entend partager son monopole, avec ou sans condition de réciprocité, afin de favoriser sa diffusion et sa réutilisation par d'autres. Une licence open source accompagne le logiciel afin d'assurer à ses détenteurs les droits de le copier, de l'utiliser, de le modifier et de le distribuer.

L'open source renvoie le plus souvent à un mode de consommation dans lequel l'utilisation du logiciel n'est pas facturée (pas de licence). Les prestations d'installation et les éventuels modules spécifiques peuvent l'être. Le coût de ces prestations reflète le degré de complexité d'intervention et d'installation du produit ou sa complexité technologique.

La gamme des produits open source est vaste. Elle s'étend des « briques technologiques », qui s'adressent à un public spécialisé, aux produits finis tels que moteurs de recherches, « post-it », aide-mémoire, messageries ou autres services. Certains hébergeurs commencent à proposer des offres Cloud basées sur des briques open source. C'est le cas notamment d'OVH avec son offre mini-cloud, tarifée à partir de 0.01€/h.

> Bon à savoir

- L'open source n'est pas synonyme de gratuité et peut impliquer des coûts d'installation et/ou d'obtention de modules spécifiques. L'éditeur cherchera le plus souvent à rémunérer les coûts de développement de son produit soit auprès de l'utilisateur, soit auprès d'un tiers (publicité).
- Dans le cas de l'utilisation d'un produit fini (comme par exemple dans le cas d'un moteur de recherche), aucune question juridique n'entre en ligne de compte.
- Lors qu'il y a modification des codes sources et développement spécifique, il est important de vérifier la compatibilité avec vos licences existantes, pour des raisons techniques évidentes et pour éviter tout risque juridique.

> Cloud computing : quelles réalités ?

Le Cloud computing peut se définir comme une approche permettant d'utiliser des ressources matérielles distantes (serveurs, ordinateurs, etc.) pour créer des services accessibles en ligne. Cette technologie évite aux entreprises de créer, en interne, leurs propres infrastructures serveurs et réseaux. Le Cloud computing permet d'accéder à des ressources mutualisées, dématérialisées, contractualisées (en termes de performances, de niveau de sécurité, de coûts), évolutives (en volume, fonction, caractéristique) et en libre-service. Ces ressources sont accessibles à toute personne autorisée. Il est possible de créer des réunions virtuelles, de modifier des documents ou des agendas en temps réel, même pour des collaborateurs physiquement hors de l'entreprise. Toutes les modifications de données sont alors synchronisées et rendues immédiatement accessibles à tous les utilisateurs.

Trois grandes familles d'offres sont identifiables (voir le Livre blanc publié à ce sujet par Syntec Numérique) :

- **IaaS (Infrastructure as a Service)** : concerne les serveurs, les moyens de stockage, les réseaux.
- **PaaS (Platform as a Service)** : concerne les environnements middleware (classe de logiciels permettant à plusieurs applications en réseau d'échanger des informations entre elles), de développement, de test, etc. Le middleware est présent dans la technologie de l'information basée sur le XML ou les services web. Le pare-feu est également un exemple de middleware.
- **SaaS (Software as a Service)** : concerne les applications d'entreprise, comme les CRM, les outils collaboratifs, les messageries, ERP (Enterprise resource planning). Le mode SaaS est un concept consistant à proposer un abonnement à un logiciel hébergé chez le prestataire plutôt que l'achat d'une licence.

> Virtualisation & Dématérialisation : est-ce la même chose ?

Dématérialisation des échanges : il s'agit de la transformation de supports d'informations matériels (le plus souvent des documents papier) en fichiers numériques.

En langage informatique, dématérialiser signifie transférer sur support numérique des informations existant sous forme analogique (papier, film, microfilm). Dans ce cas précis, on parle de numérisation d'un document. Dans un autre cas, le document est directement créé sous forme numérique et traité comme tel. La dématérialisation permet de gérer de façon totalement électronique des données ou des documents transitant au sein des entreprises ou dans le cadre d'échanges avec des partenaires (administrations, clients, fournisseurs).

Virtualisation : cette technologie consiste à faire «cohabiter» sur un seul ordinateur plusieurs systèmes d'exploitation comme s'ils fonctionnaient sur des machines distinctes. On appelle serveur privé virtuel (virtual private server ou VPS) ou encore environnement virtuel (virtual environment ou VE) ces ordinateurs virtuels.

> Quels seront vos interlocuteurs clés ?

Dans la phase de conseil et d'expertise :

- Des consultants en organisation et en systèmes d'information pourront vous accompagner dans l'amélioration de la stratégie et de l'organisation de l'entreprise. Ils émettent des recommandations en matière d'architecture et d'évolution des systèmes d'information,
- Des consultants fonctionnels spécialisés dans la mise en place d'applications dédiées à une fonction de l'entreprise.

Dans la phase d'appel d'offre et de négociation des contrats notamment chez les éditeurs :

- Ingénieurs commerciaux,
- Ingénieurs avant-vente (en charge d'apporter un appui technique).

Dans la phase de conception (puis d'évolution) des solutions :

Une équipe projet sera réunie pour installer, paramétrer la solution suivant les besoins métiers et faire la migration de données (prise en charge par des intégrateurs, SSII (société de services informatiques), cabinets spécialisés, etc.). L'équipe comprendra des :

- Intégrateurs,
- Développeurs,
- Architectes,
- Consultants MOA (maîtrise d'ouvrage appliquée) qui vous aideront pour le pilotage du projet et des prestataires, afin de mieux en garantir les objectifs.

Dans la phase de formation et de gestion du changement :

- Formateurs en informatique,
- Techniciens de maintenance.



Lors de vos premières démarches, n'hésitez pas à contacter les acteurs du développement territorial (Chambres de commerce et d'industrie, Régions, MEDEF territoriaux, Comité Régionaux Syntec numérique) qui pourront fournir des premiers éléments d'information et d'orientation.